

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Comité Régional Occitanie



REGLEMENT INTERIEUR DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DES CLUBS PRINCIPES GENERAUX



Ce règlement intérieur définit l'organisation générale et la gestion des CRC (**sauf les CRC Jeunes**) de la région Occitanie, il est un complément aux règlements nationaux consultables sur le site de la FFPJP.

Comité de pilotage

Il est constitué par tous les membres de la commission compétitions du Comité Régional.

Chaque CRC aura 3 référents habilités à régler tous les cas litigieux dans l'urgence.

Ce Comité de Pilotage a à sa tête un référent. Il a, de concert avec le Comité Directeur, pour mission :

- Gérer les inscriptions et participations des équipes
- Constituer les divisions et groupes
- Effectuer les tirages au sort et établir le calendrier des rencontres avec dates, horaires et lieux
- Gérer les reports de dates éventuels
- Gérer les forfaits éventuels et d'en prévenir les clubs concernés
- Centraliser les résultats et actualiser les classements
- Fixer les montées et descentes des divisions
- Veiller au bon déroulement du championnat
- Régler en première instance les litiges éventuels
- Archiver tous les documents relatifs au championnat des clubs (feuilles de matchs, rapports, courriers des clubs)

Modalités d'inscription

- Les inscriptions sont gratuites
- Un chèque de caution de 200€ (à l'ordre du Comité Régional) doit être déposé à son Comité d'appartenance. Il sera restitué en fin de saison sauf en cas d'amende pour forfait.
- Les clubs ne s'étant pas acquittés des éventuelles amendes infligées la saison précédente ne pourront pas s'inscrire pour la saison en cours.
- Le Comité de Pilotage Régional envoie, chaque année, un formulaire de participation pour les nouvelles équipes montantes et de confirmation pour les autres, à retourner avant le 31 janvier. Une fiche signalétique et un RIB doivent être fournis par les Clubs avant le 31 Janvier.

Organisation

Chaque CRC se déroulera en 2 phases :

- Phase de groupes (toutes les équipes d'un même groupe se rencontrent)
- Phase finale (à élimination directe)

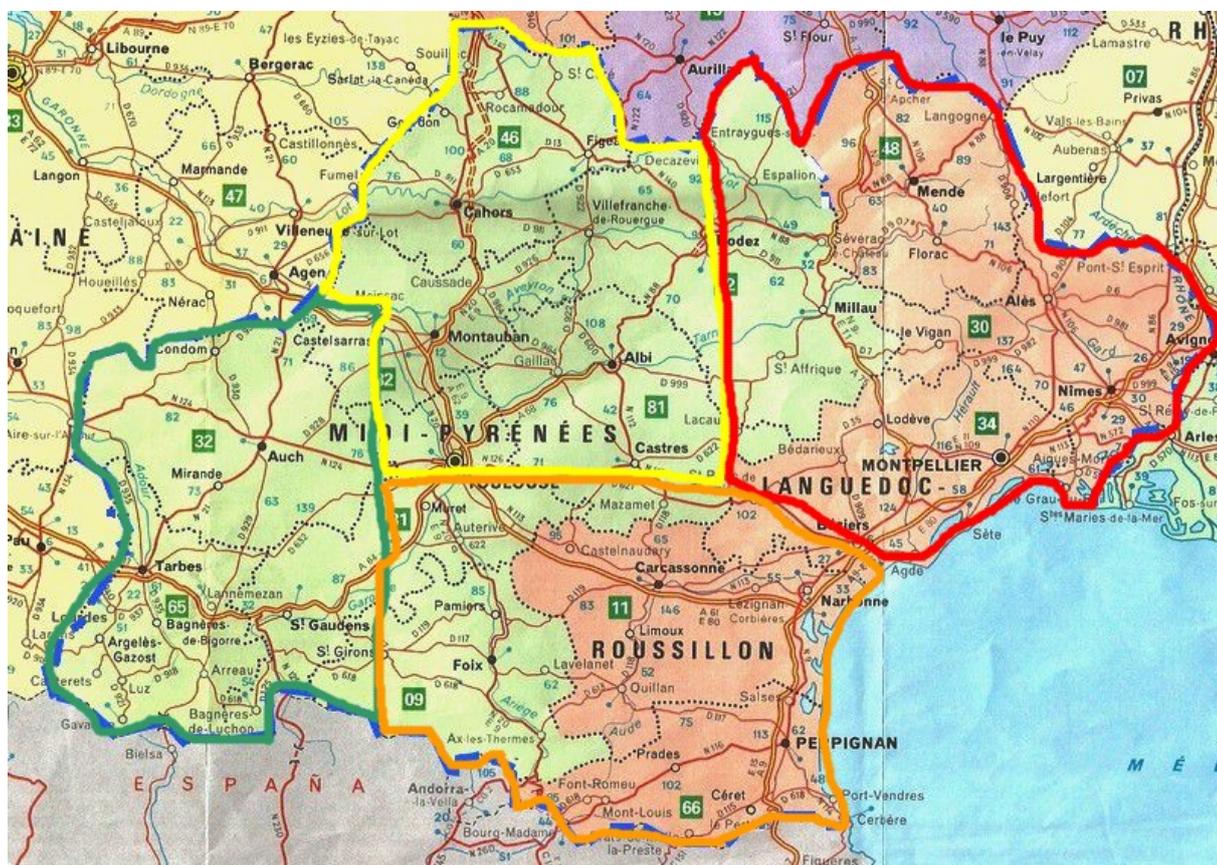
Dans la phase de groupes, afin d'éviter des déplacements trop importants, les équipes seront réparties dans des zones géographiques prédéfinies dans la mesure du possible, sinon elles seront affectées dans la zone limitrophe. Chaque département de la région sera représenté par au moins une équipe dans chaque CRC.

Groupe A : zone verte (Ouest)

Groupe B : zone orange (Centre Sud)

Groupe C : zone jaune (Centre Nord)

Groupe D : zone rouge (Est)



Montées et descentes

Elles sont établies en tenant compte :

- Des équipes descendues de CNC.
- Des équipes montantes de CDC (13 équipes, soit une par département composant le CR)
- Des tableaux seront publiés avant le début de la compétition pour chaque CRC.

Délégations

- Phase de groupes

Le Comité Départemental du club qui reçoit désignera un délégué à condition qu'il ne soit pas licencié dans un des clubs participants sur cette rencontre. Il aura la charge du bon déroulement de la compétition, de constituer un jury et de transmettre les résultats au Comité de Pilotage. Une feuille de route est en annexe.

- Phase finale

Le Comité de Pilotage désignera les délégués en nombre nécessaire.

Arbitrage

- Phase de groupes

La commission d'arbitrage du Comité Départemental du club qui reçoit désignera un arbitre (si possible régional ou national) à condition qu'il ne soit pas licencié dans un des clubs participants sur cette rencontre.

- Phase finale

La commission d'arbitrage du Comité Régional désignera les arbitres en nombre nécessaire.

Aide financière aux clubs

Par journée de compétition, le Comité Régional versera à l'issue du championnat :

- Une indemnité de déplacement entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club
- Un forfait de restauration par équipe

Forfaits

Amendes pour forfaits :

- Premier forfait : amende de 100€ pour un match soit 200€ pour une journée à 2 matchs. L'abandon en cours de journée ou de match équivaut à un forfait avec application des amendes relatives.

- A compter du 2^{ème} forfait, le forfait général est prononcé avec une amende de 600€.

Tout club, s'étant inscrit, sera considéré en forfait général s'il se désiste après la parution du calendrier officiel des rencontres qui sera diffusé par le Comité Régional Occitanie.

Charges du club organisateur

- Autorisations :
 - Recueillir l'accord écrit de la Municipalité où doit se dérouler le championnat au moyen de l'acte de candidature.
 - Recueillir l'autorisation d'ouverture de buvettes
 - Prévoir un défibrillateur à portée d'utilisation si possible
 - Prévoir la possibilité d'appeler les secours en cas de nécessité. Les numéros des services d'urgence devront être affichés à la table de marque et fournis au Délégué.
- Le contrôle des boules et licences :

Le Comité Départemental du club organisateur doit mettre à disposition de celui-ci le matériel nécessaire à ce contrôle.
- Sonorisation
Une sonorisation suffisamment puissante et en bon état de fonctionnement, pour couvrir et être audible de l'ensemble des jeux devra être installée par l'organisateur.
- Table de marque
L'organisateur doit prévoir au moins 2 tables pour remplir les feuilles de match
- Environnement
Prévoir WC femmes et hommes indépendants, si possible en prévoir pour les personnes à mobilité réduite (avec papier hygiénique et point d'eau).
Prévoir plusieurs poubelles et les répartir sur l'ensemble du site de la manifestation
Prévoir une aire de parking pour les délégués et les arbitres
- Terrains
Préparer des terrains numérotés et tracés à la ficelle. Si possible les terrains devront être clos par des barrières ou par une corde, placée au minimum à 1 mètre de la ligne extérieure.
Le plan des terrains devra être affiché.
Fournir des cercles de jeux homologués dès le début de la compétition
- Interdictions
L'ensemble des interdictions suivantes sont applicables pendant tout le déroulement de la compétition.
Toute infraction pourra donner lieu à des sanctions disciplinaires et/ou juridiques.
 - les jeux de hasard, type roulette, tir à la sautée ou autres sont proscrits. Il ne sera toléré qu'une tombola organisée par le Club, à son seul profit, dont les lots sont obligatoirement en nature et de même valeur. (voir réglementation dans cahier des charges des championnats régionaux).
 - l'organisation en parallèle avec le championnat d'un concours officiel ou interne est prohibée sur le même lieu que le championnat.
 - la vente d'alcool fort est interdite sur les sites des jeux de pétanque et jeu provençal (le Club organisateur est prié de se renseigner et de se conformer à la réglementation en vigueur).
- Frais à charge de l'Association
Restauration du ou des arbitres
Restauration du ou des délégués.
Assurer la restauration des équipes engagées soit par une organisation interne, soit par un restaurant (menu à 15€ maximum), **sauf circonstances exceptionnelles, ce repas sera pris après que tous les matchs du matin auront été terminés.**
Frais d'arbitrage barème de la FFPJP

Charges du Comité Départemental d'appartenance du club organisateur

Réserver des chambres pour l'hébergement des Délégués de Comité, du ou des arbitres qui en font la demande suffisamment à l'avance (à condition d'être domicilié à plus de 100 km), ces chambres sont à la charge de leur Comité d'appartenance.

Frais de déplacement du ou des délégués.

S'assurer que le club organisateur est en mesure de respecter le cahier des charges

Récompenses

A charge du Comité Régional :

- Récompenses aux vainqueurs à l'issue de la finale du CRC
- Souvenirs aux participants à la phase finale